Lutte contre le trafic de faux médicaments

LA DÉCLARATION DE LOMÉ COMME FEUILLE DE ROUTE POUR ENDIGUER LE MAL

P.2

6e édition des Journées portes ouvertes du CONAPP

P.2

D'IMPORTANTS ENGAGEMENTS ET DÉCISIONS PRIS

N°649 du 22 Janvier 2020/Prix: 250 Fcfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

www.lemessager-actu.com

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessager@yahoo.fr
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Perspective de la prochaine présidentielle

LA CENI SE FAIT MIEUX CONNAITRE

P.3

Observation de l'élection présidentielle du 22 février

CEJP

P.3

LE CONSEIL EPISCOPAL JUSTICE & PAIX N'AURA PAS D'ACCRÉDITATION

L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES LANCE LE «E-FONCIER » POUR DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES FONCIÈRES

P.6

Présidentielle du 22 février 2020

LA FUITE EN AVANT DU CANDIDAT AGBÉYOMÉ

Quand un internaute suscite notre attention

« Mgr Kpodzro prend le contre-pied de ce qu'il devrait faire et ne comprend pas qu'en voulant imposer son candidat à l'ensemble des autres candidats il est en train de cisailler encore plus une hypothétique union... »

P.4

Lutte contre le trafic de faux médicaments

LA DÉCLARATION DE LOMÉ COMME FEUILLE DE ROUTE POUR ENDIGUER LE MAL

Lomé a accueilli le samedi dernier, un sommet sur la lutte contre le trafic des médicaments falsifiés et de qualité inférieure en Afrique. Un sommet qui a consacré les discussions sur la manière dont il faut procéder pour lutter efficacement contre le trafic de faux médicaments afin de protéger les populations vulnérables.

C'est le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé qui a ouvert les travaux en présence d'autres chefs d'Etat d'Afrique ou de leurs représentants. Pour le numéro 1 togolais, ce sommet est essentiel pour le bien-être des populations.

« Pour trouver des solutions concrètes et idoines à cette urgence sanitaire causée par le trafic de faux médicaments, nous avons la volonté de lutter contre ce drame humanitaire qui se déroule sous nos yeux dans l'indifférence générale. Il est temps d'agir », a écrit Faure Gnassingbé sur son mur.

L'initiative de Lomé portée pour la première fois par des États africains repose sur un fondement politique fort, à savoir l'engagement des Chefs d'Etat à adopter un accord cadre et une feuille de route qui seront, après

accord des instances gouvernementales des États concernés, signés lors d'une deuxième conférence tenue dans les mêmes formes que la déclaration politique.

« ...Ce qui se joue aujourd'hui concerne directement tous les peuples du monde et plus particulièrement d'Afrique », a déclaré le chef de l'Etat togolais dans son discours de circonstance.

« Le trafic des produits médicaux falsifiés tue aujourd'hui un million de personnes par an dans le monde, particulièrement en Afrique », a poursuivi Faure Gnassingbé qui se demande s'il y a quelqu'un qui pourrait tolérer que plus de 120.000 enfants de moins de cinq ans perdent la vie chaque année à cause des médicaments falsifiés censés les guérir ?

Rappelant les chiffres avancés par l'Organisation Mondiale de la Santé, puisque de 75 milliards de dollars US en 2010, le chiffre d'affaires du trafic des produits médicaux falsifiés est évalué â 200 milliards de dollars en 2014, un chiffre qui a presque le triple en quatre ans, Faure Gnassingbé fait savoir qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il y a une extrême urgence à sauver des millions de vies menacées par les faux médicaments.

« Ce danger n'est pas simplement une menace mais une réalité à laquelle nos peuples sont tout particulièrement confrontés chaque jour », ajoute-t-il.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la proportion de faux médicaments représenterait sur notre continent 60% des produits médicaux en circulation.

Le sommet de Lomé a été sanctionné par une note dite *«Déclaration de Lomé »*. Ce document servira d'accords cadre et de feuille de route pour la lutte contre les faux médicaments.

Les Chefs d'Etat ont pris l'engagement de mettre en place les structures et les législations nécessaires pour endiguer ce trafic et criminaliser ses différentes formes.

Faure Gnassingbé avait à ses cotés les présidents Yoweri Museveni de l'Ouganda et Macky Sall du Sénégal.

Cette rencontre de haut niveau a également enregistré la présence des Ministres représentants les présidents du Ghana, du Niger, du Congo Brazzaville, de la Gambie, ainsi du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, du Conseiller exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Hilale Omar et d'autres personnalités.

Tchaboré

6e édition des Journées portes ouvertes du CONAPP

D'IMPORTANTS ENGAGEMENTS ET DÉCISIONS PRIS

Du 15 au 18 janvier dernier, le Conseil National des Patrons de Presse(CONAPP) a réuni ses membres à Kara. Il s'agissait d'une rencontre entrant dans le cadre de la 6e édition des journées portes ouvertes que l'organisation a décidé depuis deux ans de délocaliser. Une rencontre qui a permis de prendre d'importants engagements et décisions pour un bon fonctionnement de la presse.

A la fin des travaux, au cours desquels plusieurs autres responsables des associations sœurs ont participé, une déclaration dite déclaration de Kara et dans laquelle sont contenus les engagements et les décisions a été rendue publique.

Il s'agit de l'adoption à partir du 31 Janvier 2020, d'une GRILLE TARIFAIRE HARMONISEE des sociétés de presse du Togo (Presse écrite, Presse en Ligne, Radios et

Télévisions), de l'exigence aux organisateurs des rencontres et manifestations, l'arrêt sur les lieux de reportage, de la distribution de jetons de présence aux reporters et journalistes...

Autre engagement très important, la fin à la constitution de listes de présence au profit des journalistes sur les lieux de reportage.

Ainsi il est recommandé à tous les organes de presse du Togo, la présentation de factures à leurs clients avant toute prestation ou couverture à caractère promotionnel ou publicitaire.

Un appel a été lancé à tous les organes de presse du Togo et à tous les Directeurs de communication, attachés de presse et responsables des cellules de communication des organisations, institutions ou structures faisant appel aux services des médias, au respect scrupuleux des décisions de Kara.

Par ailleurs, CONAPP et les autres associations sœurs exhortent le gouvernement à faire en sorte que le Fonds de soutien aux médias togolais, en période électorale stipulé à l'article 52 du nouveau Code de la presse et de la Communication, soit alloué à la presse togolaise dans son ensemble (médias publics et médias privés).

Un point capital qu'il faut relever, est la signature par toutes les associations de presse, de la déclaration de Kara.

Tchaboré

Observation de l'élection présidentielle du 22 février

LE CONSEIL EPISCOPAL JUSTICE & PAIX N'AURA PAS D'ACCRÉDITATION

Dans une lettre datée du 16 janvier 2020, le ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Payadoa Boukpéssi, a clairement signifié au secrétaire général de l'association Justice& paix qui est un démembrement de la conférence épiscopale du Togo qu'elle est disqualifiée pour observer les élections présidentielles du 22 février prochain.

« J'accuse réception de votre lettre référencée 350/2019/CEJP-TOGO/SG du 26 décembre 2019 relative à une demande d'audience, et évoquant la requête pour l'observation des élections par votre organisation,

Je voudrais vous rappeler qu'en tant que ministre en charge de la tutelle des associations de développement, de droits de l'homme et cultuelles, je vous ai, dans mes précédentes lettres précisé les raisons pour lesquelles votre organisation n'est pas qualifiée pour assurer une observation neutre et crédible des élections.

En effet, la Conférence Episcopale du Togo (CET) dont vous n'êtes qu'un service, comme vous l'affirmez vous-même, dans votre courrier, a eu à prendre clairement des positions partisanes sur la situation politique que notre pays a connue depuis août 2017.

Le dernier message du 21 novembre 2019 de la Conférence Episcopale du Togo en est une illustration parfaite, puisque comme toutes les autres déclarations, la Conférence Episcopale du Togo a repris à son compte les réclamations de l'opposition notamment sur la CENT, la

Cour Constitutionnelle, le code électoral, méprisant ainsi les lois électorales en vigueur dans notre pays.

Comment peut-on expliquer que la Conférence Episcopale du Togo demande le 21 novembre 2019, la révision du code électoral pour une élection prévue conformément aux dispositions constitutionnelles au mois de février 2020?

Il en est de même de la CENT qui est composée conformément aux lois en vigueur et pourtant la Conférence Episcopale du Togo, demande que cette composition soit revue!

Enfin il suffit de lire les réclamations envoyées par l'ANC et la C14 au gouvernement, pour se rendre compte de la coïncidence troublante entre lesdites réclamations et les demandes de la Conférence Episcopale.

Comment dans ces conditions un service de cette Conférence Episcopale peut-il assurer une observation électorale avec la neutralité requise?

Par ailleurs, depuis le mois de juin 2019 jusqu'à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu les informations sur les sources de financement dont dispose la Conférence Episcopale du Togo pour cette opération, qui emploiera, suivant votre demande adressée à la CENT, plus de neuf mille (9.000) personnes .

Le refus de communiquer vos sources de financement, est la preuve que cette opération est téléguidée par une ou plusieurs organisations que vous ne voulez pas dévoiler, pour des raisons que nous ignorons.

C'est pour toutes ces raisons que je vous confirme que la demande d'observation des élections du Conseil Episcopal Justice et Paix du Togo n'est pas acceptée », écrit le ministre Boukpéssi dans sa lettre réponse à la demande de l'association.

Le ministre de l'administration Territoriale en refusant de donner l'accréditation à la conférence épiscopale justice&paix a sans nul doute évité le piège.

En effet, l'on a souvenance des événements qui sont survenus en RDC avec la dangereuse et maladroite immixtion de la conférence épiscopale dans la vis politique du pays.

L'on ne refuse pas à l'Eglise de parler de la situation sociopolitique d'un pays pour apporter un plus qui corrigerait certaines pratiques que l'on trouve anormale dans la gouvernance. Mais là où tout devient dangereux, c'est lorsque l'Eglise prend fait et cause et ce manière ouverte pour une partie des acteurs politiques. C'est le cas actuellement avec Monseigneur Kpdzro, l'archevêque émérite de Lomé qui ne jure qu'à détruire le parti au pouvoir. Il (Monseigneur Kpodzro est allé jusqu'à chercher un candidat pour une partie de l'opposition togolaise. Il est allé jusqu'à traiter certains responsables politiques et leurs militants de "JUDA", parce que ceux-ci ont refusé d'adhérer à sa démarche. Comment peut-on faire alors confiance à une association comme justice&paix, qui est un démembrement de la conférence épiscopale ?

LM

Perspective de la prochaine présidentielle

LA CENI SE FAIT MIEUX CONNAITRE

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a organisée le samedi 18 janvier 2020, dans le cadre des prochaines élections présidentielles, une Journée Portes Ouvertes (JPO) à son siège à Lomé sous le thème *« La CENI au service du peuple et de la République »*.

L'initiative, qui est une première, et qui vient de l'institution en charge de l'organisation et de la supervision des élections au Togo, vise à permettre à tout le public togolais y compris les candidats d'en apprendre un peu plus sur la vie, le fonctionnement, les missions et les responsabilités de l'institution.

A l'ouverture, le président de la CENI ? Ayassor Tchambakou a salué tous ceux qui ont accepté faire le déplacement au siège de la CENI pour ces JPO.

Mieux appréhender le caractère pluriel de la CENI et son fonctionnement, basé pour l'essentiel sur la recherche constante du consensus dans le processus décisionnel, s'imprégner davantage du cadre légal des scrutins en général et en particulier, des enjeux et des diligences accomplies en vue de l'élection présidentielle de 2020, c'est ce qu'offre ces JPO aux différentes parties prenantes au processus électoral. Et le président de la CENI a tenu à le rappeler fortement et laissant entendre qu'il était important pour chacun citoyen de savoir comment fonctionne la CENI.

C'est à Monsieur Kolani Lardja qu'est revenu l'honneur de présenter la CENI et ses démembrements aux participants.

Une conférence suivi de débats, sur le thème *« Commission électorale Nationale Indépendante du Togo : historique, enjeux et défis »a été présenté par le professeur E. Batchana.*

Il a été aussi animé pour la même occasion, un panel modéré par l'expert Issaga Kampo, sur le thème « rôle et responsabilité des partis politiques et de la société civile dans un processus électorale ».

En dehors des activités qui ont eu lieu au siège de la CENI, des émissions interactives se sont déroulées durant toute la journée, sur 10 radios de Lomé (Radio Lomé, Zéphyr, Pyramide Fm, Taxi Fm, Nana Fm, Victoire Fm, Kanal Fm, Radio Carré Jeune , Radio Métropolys, Radio KNTB)). Ce qui a permis d'aborder plusieurs sujets liés à l'élection présidentielle du 22 février et comment la CENI la prépare.

Edith

Présidentielle du 22 février 2020

LA FUITE EN AVANT DU CANDIDAT AGBÉYOMÉ

La présidentielle du 22 février prochain n'a pas fini de dévoiler son lot de surprise aussi bien parmi ceux qui sont candidats que parmi ceux qui ne le sont pas. Pour les derniers, c'est un cafouillage que l'on observe dans les appels (puisqu'aujourd'hui l'on ne sait plus qui appelle à voter à Agéyomé et qui ne le veut pas. Dans un même parti politique, les points de vue divergent, des communiqués pour démentir ou soutenir s'entremêlent et l'on ne sait plus quoi prendre.

Pour ce qui est des candidats déclarés, un continue par surprendre de manière tout aussi démagogie que ridicule. Il s'agit bien du candit dit des forces démocratiques qui en réalités n'en sont pas une.

Agbéyomé Kodjo, puisque c'est de lui qu'il s'agit vient de laisser entendre ce qu'il pensait pour cette élection pour qu'elle soit transparente. Agbéyomé Kodjo pense qu'il faut les experts français et américains et africains pour assurer le vote des togolais qui l'ont voté en 2018 pour qu'il soit élu député de la VIIe législature.

Quelle aberration ! Qui a validé la candidature d'Agbéyomé Kodjo pour qu'elle soit retenue pour le 22 février prochain ? Qui a élu Agbéyomé Kodjo lors des dernières législatives et avec quelle CENI les résultats ont-ils été publiés ? Que reproche Agbéyomé aux institutions qui ont certainement fait de lui dans un intervalle de temps ce qu'il est aujourd'hui (puisqu'il perçoit son salaire de député depuis qu'il a été élu).

Les togolais les plus avisés savent tout le plan qui a été mis en place par lui-même Agbéyomé pour avoir

monseigneur Kpodzro en sa faveur. L'homme ne peut se départi de la manipulation et du dénigrement dont on le connait champion au temps du parti unique.

La réaction du candidat du prélat est une fuite en avant qui consiste à rentrer dans une logique de manipulation de l'opinion internationale, puisque sentent sa défaite venir.

Et puis, continuer à appelé les autres candidats de le rejoindre est une insulte à l'intelligentsia de ceux-ci, puisque Agbéyomé Kodjo lui-même sait qu'il n'en sera jamais ainsi.

Kpodzro aura perdu son énergie pour rien…

D'où la réaction de cet internaute sur la candidature d'Agbéyomé Kodjo et la démarche kpodzro qui a suscité notre attention, et dont nous reprenons ici pour vous.

LM

« Mgr Kpodzro prend le contre-pied de ce qu'il devrait faire et ne comprend pas qu'en voulant imposer son candidat à l'ensemble des autres candidats il est en train de cisailler encore plus une hypothétique union.

Il y a des divergences à taire, des animosités à solder notamment entre Agbéyomé et Fabre. Et ce dernier de par la récente histoire politique ne pourra jamais céder au profit du candidat du prélat. Et ce pour plusieurs raisons évidentes.

En 2010, le président de l'ANC Jean-Pierre Fabre avait été porté candidat unique par le FRAC (Front républicain pour l'alternance et le changement). KodjoAgbéyomé qui avait participé aux négociations et souscrit à ce choix, l'a saboté plus tard à Lomé en se portant candidat contrairement à ce qu'il avait promis à Paris.

En 2012 il avait quitté le CST (Collectif Sauvons le Togo) puis l'a dézingué à cause d'une histoire d'un siège de député qui lui avait été refusé par l'ANC.

En 2015, il a dit tout le mal qu'il pensait de CAP2015, la coalition qui avait porté la candidature de Fabre.

À partir de fin d'année 2017, il n'a pas été tendre avec la C14. Ses diatribes anti C14 sont encore sur la toile.

Tant que tous ces contentieux ne seront pas aplanis, les 5 autres candidats ne porteront jamais leur choix sur celui qui a passé tout son temps à les vilipender lorsqu'ils étaient dans la C14 et qui, alors que la Coalition avait appelé au boycott des élections législatives de décembre 2018, s'était présenté pour siéger dans une Assemblée nationale dont les membres sont "nommés" en reprenant l'expression de Mgr Kpodzro. Lequel parlement avait voté avec Agbéyomé la révision des textes constitutionnels qui donnait droit à l'actuel Chef de l'État Faure Gnassingbé d'être candidat pour un 4è mandat.

N'oublions pas non plus qu'en 2015, Agbéyomé avait appelé à voter Faure contre Fabre.

Comment le prélat, sans régler tous ces paramètres compte rassembler ce beau monde dans une union pour qu'il plébiscite son choix en faisant table rase d'un passé si lourd. Il fallait commencer par le commencement. Autrement les efforts de l'archevêque émérite de Lomé seront vains ».

**New Generation.

Préparatifs pour la prochaine présidentielle

LA COUR CONSTITUTIONNELLE EN CONCLAVE, LA HAAC SIGNE AVEC LES MÉDIAS UN CODE DE BONNE CONDUITE

Dans la perspective de l'élection présidentielle du 22 février prochain au Togo, consciente des enjeux de ce scrutin et des défis qu'elle aura à relever, la cour constitutionnelle tient depuis hier et ce jusqu'à demain 23 janvier 2020, un séminaire de relecture des textes électoraux relatifs au scrutin.

Ce séminaire interne regroupe exclusivement les membres de cette haute juridiction et le personnel administratif à l'hôtel

Novela Star à Lomé. Occasion Pour les participants de s'approprier l'ensemble des textes régissant le prochain scrutin, en tenant compte des dernières modifications apportées après les précédentes élections.

En ouvrant les travaux du séminaire, le Président de Cour constitutionnelle Aboudou ASSOUMA a souligné qu'au cours de la rencontre, les participants s'attelleront à parcourir les textes régissant l'élection en cours pour avoir la même compréhension.

La Cour Constitutionnelle qui a validé récemment 7 candidatures sur les 9 dossiers qui étaient encore en lice veut jouer pleinement son rôle. D'après le code électoral, c'est la Cour constitutionnelle qui proclame solennellement l'ensemble des résultats définitifs des élections présidentielles.

Par ailleurs, la Haute Autorité de l'Audio visuel et de la Communication(HAAC) a signé avec les médias un code de bonne conduite.

IL FAUT EN PARLER

Groupe sanguin :(Suite)

COMMENT BIEN MANGER SELON SON GROUPE

Groupes sanguin et l'alimentation préconisé pour votre groupe :

L'alimentation du GROUPE O

Aliments bénéfiques :

Viandes : Bœuf maigre, agneau, mouton, veau, foie de veau, gibier à poil.

Poissons, crustacés, mollusques : Brochet, capitaine, colin, espadon, flétan, hareng, maquereau, morue, merlan, perche, sardine, saumon, sole, truite.

Huiles et corps gras : huile de graine de lin, huile d'olive.

Noix et graines : graines de courge, noix.

Pois et légumes secs : haricot adzuki, haricot coco, haricot cornille.

Céréales et produits céréaliers : pain de blé germé.

Légumes : ail, algues, artichaut, betteraves, blettes, brocolis, chicorée, chou frisé, chou rave, épinards, navet, oignons jaunes et rouges, patate douce, persil, pissenlit, poireau, poivron rouge, potiron raifort, romaine, scarole, topinambour.

Fruits : figues fraîches et séchées, pruneaux, prunes.

Boissons : eau gazeuse, eau, thé, vin rouge pour leurs actions anti-oxydantes.

Aliments toxiques :

Viandes : Bacon, jambon blanc, oie, porc.

Poissons, crustacés, mollusques : Barracudas, caviar, hareng saur, lambi, poisson chat, poulpe, saumon fumé.

Laitage : Tous les laitages en général car le métabolisme des groupes O n'est pas adapté.

Huiles et corps gras : huile d'arachide, huile de carthame, huile de maïs.

Noix et graines : Beurre de cacahuète, cacahuète, graines de pavot, noix du Brésil, noix de cajou, pistaches.

Pois et légumes secs : graines de tamarin, haricot blancs, haricots rouges, lentilles rouges et vertes.

Céréales et produits céréaliers : Les personnes du groupe O ne tolère absolument pas le blé complet et doivent l'éliminer totalement de leur alimentation. Blé, boulgour, couscous, cornflake, farine d'avoine, farine de blé, de blé complet, de blé dur, de blé germé, au gluten, de maïs, flocons d'avoine, germe de blé, pain complet, pain multicéréales, pâtes fraîches, pâtes au sarrasin, semoule de blé, semoule de maïs, son d'avoine et de blé.

Légumes : aubergine, avocat, champignon de Paris, chou, chou blanc, choux de Bruxelles, chou chinois, chou rouge, chou-fleur, maïs, moutarde, olives noires, pommes de terre, schiitaké.

Fruits : banane plantain, clémentines, fraises, melon, mûres, noix de coco, orange rhubarbe.

Boissons : alcools forts, café, café décaféiné, cidre, soda, et thé déthéiné, eau du robinet car riche en nitrates et nitrites.

L'alimentation du GROUPE A

Le groupe A représente le groupe sanguin des premiers cultivateurs sédentarisés, et il doit avoir une alimentation de type végétarien. Les groupes sanguins A supportent mal l'alimentation hyperprotéinée riche en viande, le laitage crée aussi chez eux une hypersécrétion de mucosités dans les sinus et les voies respiratoires. Enfin les sucres blancs raffinés leurs sont aussi néfastes. Pour une meilleure santé le groupe A doit consommer des aliments aussi proche de la nature que possible, frais, purs et issus de l'agriculture biologique quand c'est possible. Les personnes A ont une prédisposition aux affections cardiaques, aux cancers et au diabète. Une alimentation adaptée à leur groupe sanguin permettra de diminuer les risques, ou de stabilisée les pathologies en cours, et même de les améliorer.

Aliments bénéfiques :

Poissons, crustacés, mollusques : Capitaine, carpe, escargots, maquereau, merlan, mérou, perche, sardine, saumon, truite.

(A suivre)

ANNONCE

CENTRO S.A.

CENTRO S.A., BP.:20744 Lomé-Togo
Tél.: +228 22 22 56 83 / Fax: +228 22 22 62 52
E-mail: info@centro.tg
web: www.centro.tg

PHARMACIES DE GARDE DU 20/01/2020 au 27/01/2020

st RAPHAEL : Marché Atikpodji 22 21 84 26

CENTRE:
46, Rue de la Gare (face SGGG) 22 21 83 30

***Ste RITA* :** Rue pavée, Doulassamé
Face Hôtel SANA 22 20 90 16

***AMESSIAME-BE*:** Marché de Bè 96 32 97 60

***DES APÔTRES* :** 49 Boulevard Moboutou Sese Seko, Akodesewa, Face Etocotran 70 45 38 05

***HORIZON* :** 165, boulevard du 13 janvier Nyékonakpoè. Face Sapeurs-Pompiers à côté de l'immeuble A.AC. 22 20 42 42

***JUSTINE* :** 291, Bd des Armées – Tokoin Habitat 22 21 00 01

***St KISITO* :**
Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM 22 21 99 63

***PATIENCE* :** Tokoin Gbadago 22 21 60 94

***PROSPERITE* :** Située sur le Bd Eyadéma entre l'immeuble AUBA et la Direction de la Police Judiciaire (DPJ) 23 38 84 25

***GBEZE* :** Boulevard Jean Paul II 22 26 32 61

***BAH* :** Face EPP Hedzranawé 22 26 03 20

***St PIERRE* :** Sagboville Hedzranawe. Boulevard Haho 22 26 19 73

PEUPLE : Marché NUKAFU 22 26 84 22

UNION : Boulevard Malfakassa, face crèmerie BAMUDAS – BE KPOTA 22 27 71 64

***O GRAIN D'OR* :** Carrefour Zorrobar, Grand contournement 22 70 06 90

CITE : Bd. du 30 Août 22 25 01 25

BESDA : Adidogomé-Aménopé, Route de Kpalimé 22 51 05 29

CONSEIL :
Carrefour du CEG Sagbado Logote 93 10 92 92

EPIPHANIA : Rue de La Pampa, Carrefour AGBEMADON, ADIDOGOME 70 40 10 52

***St JOSEPH*:** Bretelle BE KLIKAME 22 25 74 65

***NATION* :**
Face ancien Marché TOTSI 22 25 99 65

***ENOULI* :** Station d'Agbalepedogan 22 25 90 68

***LAUS DEO* :** Route de Léo 2OOO, face clinique Besthesda – quartier Adidoadin 22 25 15 05

***ARC-EN-CIEL* :** Agoè-Télessou, à 50m du Carrefour Margot 70 42 50 00

VITAFLORE : Sise à Agoè Vakposito à 100 m de la station Shell Agoè Vakposito 70 40 22 86

MAINA : A 500m du carrefour Y sur la voie expresse non loin du Centre Médico-Chirugical Source de Vie Avédji 70 43 65 34

AGOE-NYIVE : A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé 22 25 83 38

SHALOM : Agoè-Cacaveli, non loin de BKS. Sur la route Agoè-Adidogomé 22 51 87 60

***LA MAIN DE DIEU* :** Sise à AGOE ASSIYEYE non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Galilée) 93 40 21 21

***SATIS* :** Agoè-Logopé sur la voie de 50m, côté Est du C.E.G. Agoè-nyivé Ouest (CEG Agoè-Koshigan) 70 44 85 17

***A DIEU LA GLOIRE* :** Sise à 200m du marché de Légbassito, sur le grand contournement, voie de Madikpeto 93 26 36 00

ZONGO : Sise à Togblekopé carrefour Hermann entre Orabank et Sanol Togblekopé 70 45 23 16

SANGUERA :
Près du Lycée de Sanguera 70 42 80 80

BAGUIDA : Face CMS de Baguida 70 42 47 77

La FLAMME D'AMOUR :
Sise à Agodeke route d'Aného 70 45 70 14

L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES LANCE LE «E-FONCIER » POUR DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES FONCIÈRES

Le jeudi, 16 janvier 2020, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a procédé au lancement officiel de la plateforme « e-foncier». Une démarche qui répond aux vœux du gouvernement de faciliter les démarches administratives liées à ce secteur. A travers le « E-foncier », les décideurs du pays veulent engager plus l'OTR dans le processus de dématérialisation des procédures, pour répondre à un des soucis majeurs de ses partenaires, notamment, les notaires les géomètres.

La cérémonie de lancement de la plateforme « e-foncier » a été présidée par le commissaire général de l'OTR, Philipe Kokou TCHODIÈ, qui avait à ses côtés le commissaire des impôts ADOYI Esso-wavana, et le président de la chambre des notaires du Togo, Koffi Tsolenyanu.

« Le foncier joue un rôle important dans le défi de l'amélioration du climat des affaires et de la sécurisation des investissements. D'où la nécessité de dématérialiser les différentes démarches liées à ce secteur. Ce sera une garantie de sécurité pour les investisseurs» a laissé entendre le Commissaire Général de l'OTR.

Pour le commissaire des impôts, aujourd'hui, par cette procédure, il y a la célérité, la sécurité et le gain de temps.

Le président de la chambre nationale des notaires du Togo, Koffi TSOLENYANU s'est félicité du lancement de cette plateforme.

«Vous n'êtes pas sans savoir que le Togo a connu depuis l'année dernière des progrès notoires très importants dans le classement Doing Business, et ceci, grâce au progrès réalisés par l'OTR en matière foncière. Cette année, les responsables de l'OTR sont passés à la vitesse supérieure en passant à la dématérialisation des procédures foncières. C'est tout comme aujourd'hui l'OTR est venu s'implanter dans le cabinet de chaque notaire. Sur place dans notre bureau, nous sommes en mesure de faire la mutation des titres fonciers, c'est-à-dire transférer le titre foncier d'un client à un autre par la numérisation en ligne, le payement en ligne, et en un temps record, je réalise la mutation » a-t-il déclaré. Pour lui, c'est une performance qui va encore impacter le rapport du Togo dans le classement de la banque mondiale.

Il faut dire que l'objectif de l'OTR est de parvenir à la dématérialisation totale des procédures pour les contribuables dans tous les domaines.

La plateforme « e-foncier », est une plateforme de services fonciers sen ligne. Elle permet d'obtenir désormais dans des délais très courts, des informations cadastrales, d'adresser des demandes de mutation de titres fonciers en moins de 08 jours ouvrables, tout en suivant depuis sa maison ou son cabinet l'évolution des requêtes. Cette plateforme s'adresse à la fois aux particuliers et aux professionnels, notamment les notaires, les avocats, les huissiers.

LM

Loi de finances rectificative 2019 et nouveautés de la loi de finances 2020

LES RESPONSABLES DE L'OTR ÉCHANGENT AVEC LES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS

Les principales mesures contenues dans la loi de finances rectificative 2019, et la loi de finances, gestion 2020 sont les sujets à l'ordre du jour de l'entretien des échanges entre les responsables de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et les professionnels de la presse le vendredi 17 janvier 2020, au siège à Lomé de l'Office.

Cette rencontre répond à la nécessité pour l'OTR, de vulgariser, à travers les médias, les allègements fiscaux contenus dans la loi de finances rectificative 2019 et les nouveautés de la loi de finances 2020.

La mesure en faveur de l'investissement direct étranger (exemption de la retenue sur dividendes), la mesure en faveur de l'investissement direct étranger (rehaussement du plafond de déduction des frais d'assistance technique), la simplification des modalités de paiement de la TVM (alignement de la TVM sur le régime IS et IR-RA et dématérialisation des procédures de paiements des impôts), sont les mesures adoptées par la loi de finances rectificative 2019.

Pour ce qui concerne les nouveautés de la loi de finances de 2020, elles sont relatives à la promotion de l'investissement et à l'amélioration du climat des affaires. Elles concernent également les mesures en faveur du renouvellement du parc automobile, l'allègement de la charge fiscale, renforcement des mesures de contrôle, mesure de sante publique, rehaussement du taux des droits d'accises (taxation du tabac), les ajustements techniques, l'élargissement de l'assiette fiscale, simplification des procédures fiscales et le renforcement des mesures de contrôle et lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Le Commissaire Général de l'OTR, Kokou Philippe Tchodiè, a invité les médias, à être le relai desdites informations afin que les informations relatives à ces allègements fiscaux puissent être bien cernées par les populations et tous ceux qui sont concernés. Pour Philippe Tchodiè, toutes ces dispositions sont prises pour le bien être des opérateurs économiques et de la population. D'où la nécessité pour eux de s'informer afin de se conformer aux nouvelles dispositions pour pouvoir bénéficier de tous les avantages contenus dans les lois.

Edith

Agriculture

A LA DECOUVERTE D'UN CENTRE D'APPRENTISSAGE DES MÉTIERS DE L'AQUACULTURE À KARA (AGRIPROMO)

Agri primo est une association de promotion de l'apprentissage des métiers de l'aquaculture en collaboration avec l'ISMA de Université de Kara. Cette association a un centre d'apprentissage des métiers de l'aquaculture dans le quartier Abouda de la préfecture de la Kozah.

Les étudiants font leurs recherches, la pratique et stages professionnels dans ce centre. Il reçoit aussi des diplômés sans emplois pour l'apprentissage des métiers de l'aquaculture.

Ce centre présente un potentiel atout considérable pour contribuer à la recherche, pour une croissance économique et pour la

création d'emplois et aussi l' introduction sur le marché local de nouveaux produits à haute valeur nutritive.

Il est créé depuis 2014. Aujourd'hui ce centre a une production de clarias de 5 tonnes. Nous avons aussi du tilapia.

« Le centre fait la formation pour les alevineurs, grossistes, transformation, et les provendiers » a indiqué Docteur Ignace Akawilou MALOU, pisciculteur professionnel, Intervenant Associé de l'Institut Supérieur des Métiers de l'aquaculture (UK) et premier responsable de ce centre. Contacts: Tel :90 71 95 24

Wathsapp 70 02 70 87

Ce centre qui innove, et s'équipe de jour en jour reste un grand atout dans le cadre de la mise en œuvre de l'agropole pilote de Kara.

Cell Com Mapah

LA 12ÈME UNIVERSITÉ DU NOTARIAT TOGOLAIS OFFICIELLEMENT LANCÉE

Les travaux de la 12ème université du notariat togolais ont été ouverts hier 21 janvier 2020 à Lomé par le ministre de la justice, Pius Agbetomey et ce pour trois jours.

Axée autour de deux thèmes, *« choix des garanties efficaces : rédiger solidement les actes constitutifs de suretés par rapport au droit OHADA. »* et *« gestion de la propriété immobilière verticale et horizontale »*, cette 12ème université est une initiative de la Chambre Nationale des Notaires du Togo, en collaboration avec la chambre interdépartementale de la cour d'appel de Caen.

Pour le ministre de la justice, les deux thèmes sont très pertinents et parlant à plusieurs égards. Ils s'inscrivent indéniablement dans le plan d'action du gouvernement.

« Le premier thème vous permettra de maitriser les clauses des conventions de crédit, les techniques de réalisation efficaces des différentes garanties et le second vous sera utile dans votre devoir de sécurisation de la propriété foncière et la maitrise de la gouvernance de la copropriété », a laissé entendre le ministre. Il a invité les participants, à profiter des exposés qui pour lui seront riches et variés pour une amélioration de leurs aptitudes face aux enjeux induits par le nouvel environnement juridique et économique du pays.

La présente université vient à point nommé, a fait savoir le président de la chambre nationale des notaires du Togo, Me Koffi Tsolenyanu.

« En notre qualité de notaire et pour assumer notre responsabilité de façon efficiente, nous devons quotidiennement nous approprier les nouvelles réglementations afin de rédiger solidement nos actes » a-t-il souligné.

Pour Me Molgah Kadjaka-Abougnima, présidente des universités, *« seul le partage des connaissances reste la base du progrès de l'homme »*. Elle a invité les tous les participants à partager leurs connaissances avec leur pairs venus de Caen et à en tirer le meilleur parti.

Edith

COMMUNIQUE

SOCIETE TOGOLAISE DES EAUX S.A.

Siège Social : 53, Avenue de la Libération B.P. 1301 - Tél. (+228) 22 21 34 81 - (+228) 22 21 59 63 - Fax: (+228) 22 21 46 13 - Lomé - TOGO

La Société Togolaise des Eaux (TdE) informe son aimable clientèle de la ville de Lomé et ses environs qu'en raison des travaux d'installation de nouvelles cellules électriques moyenne tension à l'usine de production de Cacavellice **mercredi 22 janvier 2020 de 08h00 à 16h00**, des perturbations seront observées dans la fourniture d'eau potable dans certains quartiers de la ville.

La TdE présente ses excuses aux abonnés concernés pour le désagrément et les rassure que les dispositions sont prises pour le retour à la situation normale dans les meilleurs délais.

«Ensemble, préservons l'eau, source de vie »

Lomé, le 20 janvier 2020

La Direction Générale

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

Lomé, le 16 janvier 2020.

Communiqué de presse

BANK OF AFRICA - TOGO a le plaisir d'informer son aimable clientèle que son Centre d'Affaires, aujourd'hui situé au siège de la Banque, Boulevard de la République, sera délocalisé dans le nouveau bâtiment BANK OF AFRICAsitué au rond point port, la rue des entreprises, **le lundi 27 janvier 2020**.

Cette réorganisation a pour but de mieux accueillir notre clientèle et de lui délivrer ainsi un service de meilleure qualité.

Le Centre d'Affaires de BANK OF AFRICA - TOGO est un espace bancaire entièrement dédié à l'entreprise.Celui-ci offre un espace privilégié aux entreprises qui y trouvent une équipe spécialisée, réunissant tous les métiers de la banque. Le Centre d'Affairesde BOA-TOGO propose une gamme complète de produits et de services aux conditions les plus concurrentielles du marché, avec une qualité de service renforcée.

A propos de BANK OF AFRICA - TOGO

Créée en octobre 2013, BOA -OGO est chronologiquement la 16ième banque du Groupe BANK OF AFRICA.

BANK OF AFRICA - TOGO compte à ce jour 12 agences et 1 Centre d'Affaires, à Lomé ainsi qu'à Atakpamé, Kara et Cinkassé. Le réseau sedéveloppe et la Banque sera également présente à Sokodé, Dapaong et Tsévié avant fin 2020.

BANK OF AFRICA - TOGO est une banque tout public, toujours à l'écoute de sa clientèle, et lui propose une large gamme de produits, spécifiquement pensés pour chaque catégorie de clients : Retail, Professionnels, PME , Institutionnels et Corporate.

BANK OF AFRICA - TOGO a amorcé sa transformation digitale grâce àune plus grande automatisation des process et au déploiement de solutions digitales pour la clientèle des Particuliers (application MyBOA disponible sur Android et IOS) et celle des entreprises (BOAweb, système de banque en ligne). La Banque compte aujourd'hui plus de 150 collaborateurs, effectif en constante augmentation.

www.boatogo.com

A propos du Groupe BANK OF AFRICA

Le Groupe BANK OF AFRICA (Groupe BOA) est aujourd'hui implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France, à travers un réseau de 17 banques commerciales, 1 société holding, 2 holdings régionales, 2 sociétés d'investissement, 2 filiales d'assistance technique, 2 sociétés de traitement et d'assistance informatique, et 1 bureau de représentation à Addis Abeba.

Depuis 2010, le Groupe BANK OF AFRICA est majoritairement détenu par BMCE Bank (Banque Marocaine du Commerce Extérieur), 3ème banque au Maroc. BMCE Bank apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel au Groupe BANK OF AFRICA, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

Né il y a 35 ans au Mali, le Groupe BOA compte aujourd'hui environ 6 000 collaborateurs, présente au 31 décembre 2018 un total de bilan consolidé de 7,7 milliards d'euros et enregistre à cette date un bénéfice net consolidé de 133 millions d'euros.

www.bankofafrica.net